



Association Handi-Gang Auvergne
Association de défense et d'aide
des personnes en situation de handicap en Auvergne

CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE **DE L'ASSOCIATION HANDI-GANG AUVERGNE** **VERSION N°1 DU 29 JUIN 2024**

I. Préambule :

L'Association Handi-Gang Auvergne s'engage à promouvoir la bientraitance envers ses membres, bénévoles, partenaires et bénéficiaires. Cette charte définit les principes et les actions à mettre en œuvre pour garantir le respect, la dignité et le bien-être de chaque personne impliquée dans les activités de l'association.

II. Principes de la Bientraitance :

1) Respect de la Dignité et des Droits de la Personne

- Reconnaître et respecter les droits fondamentaux de chaque personne.
- Traiter chaque personne avec dignité, sans discrimination ni préjugé.

2) Écoute et Prise en Compte des Besoins

- Être à l'écoute des besoins, attentes et souhaits des personnes.
- Adapter les actions et les interventions en fonction des besoins individuels.

3) Promotion de l'Autonomie et de la Participation

- Encourager et soutenir l'autonomie des personnes.
- Favoriser la participation active de chacun dans les décisions qui les concernent.

4) Confidentialité et Discretion

- Respecter la confidentialité des informations personnelles et médicales.
- Agir avec discrétion dans le traitement des informations sensibles.

III. Engagements de l'Association :

L'Association Handi-Gang Auvergne s'engage à :

1) Former et Sensibiliser les Acteurs

- Offrir des formations et des sessions de sensibilisation sur la bientraitance à tous les membres et bénévoles.
- Diffuser des informations sur les bonnes pratiques de bientraitance.

2) Créer un Environnement Bienveillant et Sécurisé

- Assurer un environnement respectueux, sécurisant et inclusif pour tous.
- Mettre en place des mesures de prévention contre toute forme de maltraitance.



Association Handi-Gang Auvergne
Association de défense et d'aide
des personnes en situation de handicap en Auvergne

3) **Évaluer et Améliorer en Continu**

- Mettre en place des outils d'évaluation pour mesurer la qualité de la bienveillance.
- Recueillir les retours des bénéficiaires, des membres et des bénévoles pour améliorer les pratiques.

IV. **Engagements des Membres et Bénévoles :**

En rejoignant l'Association Handi-Gang Auvergne, chaque membre et bénévole s'engage à :

1) **Respecter les Valeurs de Bienveillance**

- Adhérer aux principes de respect, d'écoute et de non-discrimination.
- Agir avec bienveillance et empathie envers chaque personne.

2) **Adopter une Attitude Exemplaire et Éthique**

- Maintenir une attitude irréprochable dans toutes les interactions.
- Respecter les règles de confidentialité et de discrétion.

3) **Signaler Toute Situation de Maltraitance**

- Être vigilant aux signes de maltraitance et les signaler aux responsables de l'association.
- Contribuer activement à la mise en place de mesures correctives.

V. **Dispositions Finales :**

La présente charte est remise à chaque membre et bénévole lors de leur intégration dans l'association. Elle peut être révisée régulièrement pour s'adapter aux évolutions des pratiques et des besoins.

En signant cette charte, le membre ou le bénévole reconnaît avoir pris connaissance de ses engagements et s'engage à les respecter.

Association Handi-Gang Auvergne

